

RÉSUMÉ

1. La période couverte par le présent examen¹ a été marquée par d'importants changements dans la structure de l'économie turque et dans le rôle du commerce. Bien que le secteur des services soit le principal contributeur au PIB, dont il représentait 59,0% en 2021 (61,2% en 2016), entre 2016 et 2021, la part du secteur manufacturier dans le PIB a augmenté de 6 points de pourcentage jusqu'à atteindre 24,8% en 2021.

2. La part du commerce dans le PIB a considérablement augmenté, celle-ci étant passée de 48,0% en 2016 à 69,8% en 2021. La taille relativement importante de l'économie et la localisation stratégique de la Türkiye, qui se trouve à proximité de marchés et de fournisseurs importants, ont aidé les entreprises à participer aux chaînes de valeur mondiales (CVM), à tirer profit des économies d'échelle et à exporter. Entre 2016 et 2021, les exportations de marchandises ont progressé de 47,2% en valeur tandis que les importations de marchandises ont augmenté de 31,9%. En 2021, les métaux communs et ouvrages en ces métaux, ainsi que les matières textiles et ouvrages en ces matières, représentaient environ un tiers des exportations totales de marchandises de la Türkiye, tandis que les importations du pays se composaient à près de 40% de pétrole et de produits minéraux, et de machines et de matériel électrique. L'UE-27 reste le principal partenaire commercial de la Türkiye, dont elle représente respectivement 41,9% et 31,5% des exportations et des importations totales de marchandises. La Türkiye demeure un exportateur net de services, ce qui constitue une source importante de devises. L'excédent de commerce des services a considérablement diminué en 2020 par suite de la pandémie de COVID-19, avant de se redresser en 2021. Les principaux services exportés sont les services relatifs aux voyages et les services de transports, qui représentaient respectivement 43,4% et 39,8% des exportations totales de services en 2021.

3. Pendant la période considérée, la Türkiye a enregistré des taux de croissance du PIB positifs malgré la pandémie. En effet, elle a été l'un des rares pays à enregistrer une croissance positive en 2020, estimée à 1,9%, qui s'expliquait principalement par de fortes baisses des taux d'intérêt, une expansion monétaire et une expansion du crédit rapides et un soutien important en matière de liquidités. En 2021, le PIB réel de la Türkiye a progressé de 11,4%, le taux le plus élevé parmi les pays du G-20, stimulé par des dépenses de consommation élevées et des exportations solides. D'après les autorités, la politique monétaire vise à permettre aux entreprises turques d'accroître leur capacité d'investissement, de production et d'exportation de manière à tirer parti des récentes évolutions du commerce international qui sont favorables à la Türkiye. Cependant, l'adoption d'une stratégie monétaire laxiste a aussi entraîné une détérioration de la situation macrofinancière, notamment une dépréciation sans précédent de la livre, ainsi qu'une inflation record qui a atteint 85,5% en octobre 2022. Dans le même temps, les exportations de marchandises ont considérablement augmenté ces dernières années sous l'effet de la demande extérieure, la Türkiye ayant bénéficié des perturbations de la chaîne d'approvisionnement survenues ailleurs et de sa forte capacité d'exportation.

4. Le programme de réforme économique (ERP) de la Türkiye pour 2021-2023 a été lancé en mars 2021 pour lutter contre l'inflation, promouvoir la dédollarisation de l'économie et hisser le pays parmi les 10 premières économies au monde en 2023 en encourageant l'investissement national et étranger, la production, l'emploi, les exportations et la réalisation d'un excédent du compte courant. D'après les autorités, l'ERP est mis en œuvre en vue de garantir la stabilité macroéconomique, d'accroître la concurrence et l'efficacité de l'économie, de tirer parti des possibilités apparues à la suite de la pandémie, d'encourager la production à forte valeur ajoutée et d'améliorer l'intégration dans les CVM.

5. Pendant la période à l'examen, la Türkiye a pris des mesures pour faciliter l'investissement étranger direct (IED), notamment par l'intermédiaire du Bureau de l'investissement de la Présidence et de sa Stratégie relative à l'IED pour 2021-2023, et la mise en place de partenariats public-privé pour les grands projets d'infrastructure. Le pays bénéficie aussi de sa position de pôle de fabrication manufacturière à relativement bas coût situé proche des marchés de l'UE. Néanmoins, le stock d'IED de la Türkiye a diminué en 2021 après avoir atteint un niveau record en 2020 malgré l'incertitude économique mondiale causée par la pandémie. D'après l'OCDE, les politiques économiques hétérodoxes adoptées récemment ont découragé les investisseurs et la Türkiye aurait également

¹ La période considérée va de janvier 2016 à la fin d'octobre 2022, sous réserve de la disponibilité des données.

intérêt à renforcer son cadre de gouvernance, comme le prévoit le onzième Plan de développement (2019-2023), qui requiert des améliorations concernant la primauté du droit, la crédibilité judiciaire et la corruption, entre autres.

6. Les modifications apportées à la Constitution turque en 2018 ont abouti à l'introduction d'un régime présidentiel. Le pouvoir exécutif a été concentré au niveau de la présidence avec la suppression du Conseil des ministres et du Bureau du Premier Ministre. Le Président est, entre autres, habilité à procéder à des nominations de haut niveau et à publier des décrets présidentiels sous certaines conditions. Des modifications ont été apportées aux pouvoirs législatif et judiciaire, ainsi qu'au processus législatif et à la hiérarchie des lois. La politique en matière de commerce et d'investissement est désormais largement régie par des décisions et décrets présidentiels. En 2018, le Président a créé de nouveaux conseils de politique et restructuré plusieurs ministères et organismes gouvernementaux. Par exemple, le Ministère des douanes et du commerce et le Ministère de l'économie ont été fusionnés pour former le Ministère du commerce.

7. La politique commerciale de la Türkiye, énoncée dans la Stratégie d'exportation du pays pour 2023 et dans son onzième Plan de développement (2019-2023), vise une transformation de l'économie turque axée sur l'exportation. Son objectif est d'accroître les exportations de marchandises à forte valeur ajoutée et de services, d'améliorer la position de la Türkiye dans la hiérarchie des CVM et de faire du pays un pôle régional pour le commerce électronique.

8. S'agissant des activités liées à l'OMC, en 2016, la Türkiye a accepté le Protocole de 2014 relatif à l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Elle a souscrit à la Déclaration de Buenos Aires sur les femmes et le commerce et participe activement à plusieurs Initiatives liées aux Déclarations conjointes, ainsi qu'aux Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale. Pendant la période considérée, la Türkiye a participé à quatre nouvelles procédures de règlement des différends en tant que partie plaignante et à trois procédures en tant que partie défenderesse. Elle affiche un bilan solide en matière de notifications à l'OMC, bien qu'elle ait des notifications en suspens dans les domaines de l'agriculture, des droits de propriété intellectuelle et des accords commerciaux régionaux.

9. La Türkiye a 26 ACR en vigueur avec 63 partenaires commerciaux. L'Union douanière Türkiye-UE (en vigueur depuis 1996) constitue le principal fondement juridique des accords commerciaux régionaux (ACR) et du schéma SGP de la Türkiye car certaines dispositions obligent cette dernière à aligner sa politique commerciale sur la politique commerciale commune de l'Union européenne. Du point de vue de la Türkiye, cet alignement est devenu plus difficile depuis que l'Union européenne a conclu des ACR approfondis et complets avec des pays tiers. La modernisation de l'Accord d'union douanière n'a pas progressé et les négociations en vue de l'adhésion de la Türkiye à l'Union européenne sont au point mort depuis 2018. Néanmoins, l'alignement de la législation sur l'acquis de l'UE se poursuit dans des domaines tels que les règlements techniques et les mesures sanitaires et phytosanitaires.

10. Pendant la période considérée, de nouveaux ACR sont entrés en vigueur, à savoir ceux conclus avec la République de Moldova, les îles Féroé, Singapour, le Kosovo², la République bolivarienne du Venezuela, le Royaume-Uni, l'Azerbaïdjan, les partenaires du Système de préférences commerciales de l'Organisation de la coopération islamique et les membres du D-8. En outre, certains ACR existants ont été élargis pour inclure les services, l'investissement et/ou une libéralisation accrue de l'agriculture. Jusqu'en 2017, les ACR de la Türkiye ne concernaient que les marchandises, mais la période à l'examen a été marquée par une tendance nette, à savoir l'inclusion de dispositions sur les services et d'engagements en matière de libéralisation. L'ACR conclu par la Türkiye avec la Jordanie a pris fin en 2018. La Türkiye applique les mêmes règles que l'Union européenne concernant le SGP, mais elle a réduit le nombre de pays bénéficiaires et l'éventail des groupes de produits visés en 2018, y compris en supprimant les préférences SGP+. En 2022, elle a accordé des préférences unilatérales à 66 économies, contre 88 en 2015. Globalement, les préférences accordées dans le cadre des ACR sont plus vastes que celles accordées au titre des régimes de préférences unilatérales.

² Les références au Kosovo doivent s'entendre dans le contexte de la Résolution n° 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

11. Depuis l'examen précédent, aucune modification n'a été apportée aux restrictions en matière d'IED en Türkiye. Les restrictions en question s'appliquent aux 12 secteurs suivants: diffusion télévisuelle, aviation civile, transport maritime, services portuaires, pêche, services comptables, d'audit et de tenue de livres, services financiers, industries extractives, transactions immobilières, électricité et éducation.

12. La Türkiye fournit un soutien aux entreprises par le biais de divers programmes ou zones spéciales, entre autres, pour attirer l'investissement, promouvoir le développement régional, encourager la fabrication nationale de produits spécifiques, stimuler la recherche-développement, soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) et promouvoir les exportations. En 2016, elle a mis en œuvre un régime d'incitations à l'investissement fondé sur des projets qui encourage la production de produits stratégiques ou à forte valeur ajoutée. D'autres programmes de soutien ont été modifiés.

13. Les faits nouveaux relatifs au commerce électronique intervenus pendant la période considérée incluent des réformes législatives visant à garantir une concurrence loyale sur les marchés numériques/dans le commerce électronique et à protéger les données, de nouvelles mesures d'incitation fiscale et d'incitation à l'exportation, l'introduction de prescriptions en matière de localisation des données et de sécurité des produits, de nouvelles prescriptions en matière d'enregistrement et de collecte de données et l'introduction d'un système de certificats de confiance.

14. Pendant la période considérée, le système de guichet unique de la Türkiye, qui permet aux négociants d'obtenir les documents et licences d'importation requis via un point unique, a été élargi pour inclure davantage de documents utilisés dans les transactions à l'importation et à l'exportation. Le traitement avant arrivée a été mis en œuvre pour les importations de produits bruts et semi-finis arrivant par voie aérienne et maritime afin d'en accélérer le dédouanement. Un système de guichet unique portuaire a été mis en place en juillet 2018 et un portail électronique a été lancé pour la communication et la publication des décisions anticipées sur la classification tarifaire. Un comité de coordination de la facilitation des échanges a été établi pour permettre la mise en œuvre de l'AFE et d'autres réglementations internationales relatives à la simplification des procédures à la frontière. La Türkiye poursuit ses efforts pour faciliter les échanges avec les pays limitrophes au moyen de procédures douanières simplifiées et de protocoles/accords de coopération, ainsi que pour surveiller les prix à l'importation de certaines marchandises dans le cadre de son mécanisme de surveillance des importations. Des certificats de surveillance doivent être obtenus pour l'importation de certains produits, ce qui implique de fournir des données et/ou renseignements additionnels. Ces données sont utilisées pour évaluer les allégations de dommage formulées par les producteurs nationaux qui pourraient amener la Türkiye à ouvrir une enquête en matière de sauvegardes ou une enquête antidumping ou pour déterminer s'il y a contournement de mesures correctives commerciales déjà en place.

15. La Türkiye applique trois types de droits différents aux importations uniquement: i) droits de douane; ii) obligations financières additionnelles; et iii) droits de douane additionnels. La combinaison de ces différents types de droits forme le droit NPF de la Türkiye, ce qui représente un changement significatif par rapport à la situation observée lors de l'examen précédent, à savoir que le droit NPF appliqué était calculé comme étant composé du droit de douane et du "Fonds de composantes agricoles" tel qu'appliqué aux produits agricoles transformés. En conséquence, la moyenne des droits NPF appliqués de la Türkiye était considérablement plus élevée en 2022 qu'au moment de l'examen précédent. La moyenne simple de ces droits, y compris les droits de douane, les obligations financières additionnelles et les droits de douane additionnels, était de 19,6% en 2022, contre 12,8% en 2015. Les crêtes tarifaires internationales concernent à présent 36,2% des lignes tarifaires, contre 16,1% en 2015. Les taux appliqués vont de 0% à 225%. En outre, le nombre de lignes en franchise de droits est tombé de 23,5% en 2015 à 18,8% en 2022.

16. Si la moyenne des droits NPF reste élevée pour les animaux vivants, les produits du règne végétal et les produits des industries alimentaires et les boissons, ce qui reflète la situation au moment de l'examen précédent, l'intégration de droits de douane additionnels aux droits appliqués a considérablement augmenté la protection tarifaire dans d'autres sections du SH, notamment les peaux, la pâte et le papier, les matières textiles et ouvrages en ces matières, les chaussures et coiffures et les produits manufacturés divers. La Türkiye a consolidé 50,4% de ses lignes tarifaires à des taux allant de 0% à 225%. Dans certains cas, les taux NPF appliqués dépassent les taux consolidés.

17. Les principales modifications apportées aux autres catégories d'impôts intérieurs frappant les importations (et les produits nationaux) comprenaient une augmentation substantielle de la taxe spéciale à la consommation pour les boissons alcooliques et des prix des vignettes adhésives pour le tabac et l'alcool, ainsi que l'introduction d'une taxe sur les services numériques en 2020, qui s'applique aux recettes générées par la vente de services numériques spécifiques.

18. La Türkiye reste un grand utilisateur de mesures correctives commerciales. En juillet 2022, 131 mesures antidumping définitives visant les importations en provenance de 23 économies, notamment la Chine, étaient en vigueur. La plupart de ces mesures visaient les produits textiles, suivis par les industries extractives et les métaux, et les produits en plastique et en caoutchouc. À ce moment-là, la Türkiye continuait de faire appliquer une mesure compensatoire par suite d'un réexamen à l'extinction et faisait appliquer cinq mesures de sauvegarde finales.

19. Pendant la période considérée, les modifications apportées au régime d'exportation de la Türkiye comprenaient une augmentation de nombre de marchandises soumises à un enregistrement à l'exportation; le lancement d'un projet de douanes sans papier et d'un système automatisé de délivrance des certificats d'origine et des certificats de circulation; la mise en œuvre de prohibitions à l'exportation, principalement temporaires, pour certains produits alimentaires afin de stabiliser les prix des produits agricoles sur le marché intérieur; et l'introduction et la suppression de prescriptions en matière de licences non automatiques pour les citrons, les oignons et les pommes de terre, ainsi que pour les équipements de protection individuelle et certains équipements et dispositifs médicaux. Des taxes à l'exportation s'appliquent pour les noisettes, les cuirs et peaux bruts et les produits "wet-blue".

20. L'Eximbank turque, une banque d'État, reste le seul fournisseur officiel de crédits à l'exportation. En 2021, elle a soutenu 14 092 entreprises exportatrices, en fournissant 22,5 milliards d'USD sous forme de crédits et 23,5 milliards d'USD sous forme d'assurance/de réassurance. La Société de développement des exportations a été créée en octobre 2021; elle est détenue conjointement par les banques, les associations d'exportateurs et l'Eximbank et vise à aider les exportateurs manquant de capital ou de garanties à accéder aux services de cette dernière.

21. S'agissant des normes et des règlements techniques, la Loi sur la sécurité des produits et les règlements techniques, nouvellement adoptée, est entrée en vigueur en 2021 pour transposer les règles de l'UE concernant les produits visés par l'harmonisation. Un décret présidentiel sur le régime de réglementation technique a été publié en 2022 pour remplacer la législation antérieure; il contient de nouvelles dispositions sur les responsabilités des exportateurs et des importateurs et sur les amendes à infliger. Plusieurs nouveaux règlements d'application ont été publiés. En outre, un nouvel organisme d'accréditation halal a été créé en 2018 pour accréditer les organismes chargés de l'évaluation de la conformité halal. Pendant la période considérée, des préoccupations commerciales spécifiques ont été soulevées au sujet de la réglementation en matière d'étiquetage énergétique, des prescriptions en matière d'inspection applicables aux jouets et des prescriptions relatives aux produits cosmétiques. La Türkiye exige maintenant des listes de prix et des étiquettes contenant un "logo signalant l'origine nationale" pour les marchandises destinées à la vente au détail qui ont été produites sur le territoire national.

22. Pendant la période considérée, la Türkiye a publié quelques règlements SPS relatifs aux produits alimentaires qui imposent des normes plus élevées que les normes internationales. Elle a également élaboré ses propres mesures SPS dans les domaines où il n'existe pas de normes internationales ou lorsque la réglementation n'est pas harmonisée avec l'acquis de l'UE. La Commission de la biosécurité a été supprimé en 2018 et l'approbation des OGM et des produits GM relève désormais de la responsabilité du Ministère de l'agriculture et des forêts. À la fin d'octobre 2022, 45 approbations avaient été données pour le maïs, les fèves de soja et les micro-organismes génétiquement modifiés. Des préoccupations commerciales spécifiques ont été soulevées au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC au sujet des restrictions appliquées par la Türkiye à l'importation de viande ovine, de riz paddy et de vaches destinées à l'engraissement et à l'abattage.

23. En 2020, la Loi de la Türkiye sur la protection de la concurrence a fait l'objet d'une révision majeure introduisant, entre autres, la notion de principe *de minimis* et de nouvelles dispositions sur le règlement des différends et les mesures correctives. D'après les autorités, les modifications apportées visaient à accroître l'efficacité des instruments législatifs relatifs à la concurrence et de garantir la conformité avec la réglementation de l'UE. Plusieurs nouveaux règlements d'application ont aussi été publiés.

24. Pendant la période considérée, des changements importants ont été apportés en ce qui concerne la participation au capital social des entreprises publiques, cinq entreprises de ce type ayant été transférées du portefeuille du Ministère du Trésor et des finances au Fonds d'investissement de la Türkiye (TWF), créé en 2016. Les principales injections de capitaux effectuées par le gouvernement ont consisté en une augmentation des investissements dans la société des chemins de fer et en des transferts de capitaux à la société d'importation de gaz naturel pour assurer l'approvisionnement en énergie. L'activité de privatisation s'est poursuivie, l'accent ayant été mis en grande partie sur l'énergie (principalement les centrales hydroélectriques), les ports maritimes et les marinas, et les raffineries de sucre. Le TWF relève de la responsabilité de la présidence; il s'est développé et a diversifié son portefeuille pour inclure 26 entreprises dans divers secteurs.

25. S'agissant des procédures de passation des marchés publics, les principaux faits nouveaux survenus pendant la période considérée ont été l'introduction de l'appel d'offres en ligne en 2019 et de l'obligation d'utiliser le système électronique de passation des marchés pour les procédures d'appel d'offres ouvert et pour la passation de marchés de gré à gré en 2022. La part des marchés publics de la Türkiye, en pourcentage du PIB, a considérablement diminué pendant la période considérée. De nouvelles préférences nationales obligatoires ont été introduites en 2016. La part des appels d'offres internationaux dans lesquels des avantages en matière de prix sont accordés aux soumissionnaires nationaux est passée de 37% en 2017 à 45% en 2021. En moyenne, chaque année, 98% des marchés sont passés avec des fournisseurs turcs. La Türkiye n'est pas partie à l'Accord sur les marchés publics, dans le cadre duquel elle a toutefois le statut d'observateur.

26. La Türkiye est un importateur net de propriété intellectuelle (PI), mais elle a fait des progrès concrets pour développer sa capacité d'innovation, comme le montre l'amélioration des classements du pays selon les indices internationaux. En outre, la période considérée s'est caractérisée par une augmentation globale de l'utilisation de la plupart des formes de propriété intellectuelle. Un nouveau Code de la propriété industrielle est entré en vigueur en 2017 et a ainsi remplacé une série de lois, de décrets exécutifs et de règlements. Il couvre toutes les questions concernant les marques de fabrique ou de commerce, les indications géographiques, les dessins et modèles, les brevets, les modèles d'utilité et les noms de produits traditionnels, ce qui a permis d'harmoniser la législation nationale avec les normes de l'UE et d'introduire plusieurs nouvelles dispositions. La Loi sur le droit d'auteur a été modifiée en 2021 pour prendre en compte la Directive de l'UE sur la société de l'information et couvre l'ensemble des œuvres, interprétations et exécutions, phonogrammes, productions et émissions de radiodiffusion. En 2021, la Türkiye a ratifié le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, administré par l'OMPI.

27. L'agriculture continue de jouer un rôle important dans l'économie turque, représentant 5,5% du PIB. Le commerce est important pour ce secteur; les importations et les exportations ont augmenté au cours de la période 2016-2021, ce qui a fait augmenter l'excédent du commerce des produits agricoles, les exportations et les importations s'étant respectivement chiffrées à 24,2 milliards d'USD et 20,2 milliards d'USD en 2021. La Türkiye a maintenu son soutien au secteur agricole et la valeur des programmes de soutien a doublé pendant la période considérée. Des subventions à l'exportation ont continué d'être octroyées pour réduire les dettes contractées par les exportateurs (du fait des impôts et des dépenses de télécommunication ou d'énergie) auprès d'entreprises publiques. La part en pourcentage des produits admissibles au bénéfice de subventions n'a pas changé, sauf celle du miel, qui a diminué.

28. Les PME continuent de jouer un rôle important dans le secteur manufacturier. Un peu plus de 12% (12,3%) de l'ensemble des PME participaient au secteur, ce qui représentait 42% de la valeur de la production. La Türkiye est un grand exportateur de produits manufacturés, ces derniers ayant représenté 94,5% des exportations totales de marchandises du pays en 2021. Les principaux produits manufacturés exportés par la Türkiye sont les machines et le matériel de transport, les produits de l'industrie automobile, les textiles et les vêtements, les produits chimiques, les produits en fer et en acier, les produits électroniques et les articles de bijouterie. En 2021, les produits de moyenne technologie et les produits de haute technologie représentaient respectivement 36% et 3% des exportations de produits manufacturés.

29. La valeur ajoutée des services financiers et des services d'assurance a plus que doublé entre 2016 et 2020, et le nombre d'entreprises a lui aussi augmenté. Les actifs bancaires équivalent désormais à 127,8% du PIB; d'après le FMI, cette augmentation a été principalement tirée par les banques d'État. Entre 2016 et 2021, la présence étrangère dans le sous-secteur bancaire a

augmenté et, en octobre 2022, 3 des 10 principales banques étaient sous contrôle étranger. Le secteur bancaire est suffisamment capitalisé, avec un ratio de fonds propres nettement supérieur aux niveaux stipulés par les normes internationales. En décembre 2021, les prêts improductifs représentaient 3,9% de l'ensemble des prêts. Depuis 2016, les réglementations turques relatives au régime de fonds propres fondé sur les risques et au ratio de liquidité sont considérées par le Comité de Bâle comme étant pleinement conformes aux normes de Bâle III.

30. La période considérée a été marquée par une forte croissance du marché des télécommunications, comme en témoignent les augmentations substantielles des recettes, du nombre d'abonnements (notamment à la téléphonie mobile et à la large bande fixe) et des investissements. Les services de téléphonie fixe sont restés dominés par un fournisseur unique. En revanche, le marché compte davantage d'acteurs dans les secteurs des services de téléphonie mobile et des services d'accès à Internet. Pendant la période considérée, le commerce international des services de télécommunication a diminué, les importations ayant sévèrement reculé.

31. Toujours pendant la période à l'examen, la contribution des services de transport au PIB a légèrement augmenté. Ces services sont les principaux services exportés par la Türkiye, et les exportations et les importations ont augmenté pendant la période considérée, sauf en 2020 du fait de la pandémie de COVID-19. Entre 2016 et 2021, le principal mode de transport utilisé pour les exportations de marchandises était le transport maritime, suivi des transports aérien et routier.

32. Le secteur des services de santé constitue une priorité dans le processus de diversification de l'économie et, entre 2016 et 2021, il a continué de croître du point de vue des dépenses de santé et du nombre d'hôpitaux. Les autorités accordent la priorité à la couverture santé universelle et, en 2020, 98,8% de la population était couverte par l'assurance santé publique. Le Ministère de la santé est resté le principal fournisseur de soins de santé. L'évolution récente de la réglementation concerne notamment les procédures et les principes régissant la fourniture de services de santé à distance et la surveillance des établissements de santé. Les recettes du sous-secteur du tourisme médical ont augmenté pendant la période considérée, sauf en 2020 en raison des restrictions liées à la COVID-19. Les engagements en matière de services de santé pris au titre de l'AGCS ne concernent que les services hospitaliers, qui font l'objet de restrictions concernant l'accès aux marchés.

33. En 2021, les services relatifs au tourisme étaient la deuxième catégorie de services exportés par la Türkiye et représentaient plus de la moitié du solde net de la balance du commerce des services du pays. Entre 2016 et 2020, la Türkiye se classait au 7^{ème} rang parmi les 10 premiers pays européens en termes d'IED dans le secteur du tourisme, avec 36 projets d'IED. Pendant cette même période, le secteur du tourisme s'est considérablement développé; il a toutefois connu une forte baisse en 2020 par suite des restrictions en matière de voyages liées à la COVID-19 et a rebondi en 2021 jusqu'à représenter 3,7% du PIB cette année-là. Les services d'agences de voyages et d'organismes touristiques font l'objet de certaines limitations concernant l'accès aux marchés ou le traitement national.